

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE POITIERS-BIARD
Hôtel du Département – CS 80319 - Place Aristide Briand - 86008 Poitiers Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 23.03

Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (BIARD) et Lyon (SAINT EXUPERY)
Suites à donner à la consultation de la procédure d'urgence sur l'offre reçue sur l'option N°2.

Le Comité Syndical dûment convoqué le 8 mars 2023 s'est réuni pour une réunion le 15 mars 2023 à 10h30, dans la salle des délibérations René MONORY à l'hôtel du Département de la Vienne, sous la présidence de Monsieur Alain PICHON, Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard.

Etaient présents :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaires : Léonore MONCOND'HUY, Florence JARDIN, Michel François, Jean-Charles AUZANNEAU, Gilles MORISSEAU

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Alain PICHON, Sandrine BARRAUD, Jérôme NEVEUX, François BOCK, Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Louis LEDEUX, Claude EIDELSTEIN, Isabelle BARREAU
Suppléante : Marie-Renée DESROSES

Etaient Excusés :

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Titulaire : Bastien BERNELA ayant donné son pouvoir à Léonore MONCOND'HUY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Titulaires : Bruno BELIN ayant donné son pouvoir à Alain PICHON, Anthony BROTTIER ayant donné son pouvoir à Alain PICHON

Participaient également à la réunion en qualité de :

Personnels des administrations

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Emmanuel DIAZ-ANILLO, Guillaume BERTHIAS, Stéphanie BOURY

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Thierry POIREAU, Gwenaëlle DUBÉE, Paul-Antoine TIXIER, Béatrice MOUSSION, Emilie BIGOT

Experts

IENAIR

Jérôme COURTOIS

DCFIP

Christophe BERTIERE

086-200005783-20230315-23_003-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023

**Objet : Exploitation des services aériens réguliers entre Poitiers (BIARD) et Lyon (SAINT EXUPERY)
Suites à donner à la consultation de la procédure d'urgence sur l'offre reçue sur l'option N°2.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006 autorisant la création du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers-Biard,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Après délibération, le Comité Syndical décide :

- **de déclarer sans suite la procédure 2023_OSP01 – Option 2 – Services aériens réguliers entre Poitiers (Biard) et Lyon (Saint-Exupéry).**

ADOpte A L'UNANIMITE.

Nombre de délégués

En exercice : 17

Quorum : 9

Votants : 17

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 17

ont voté pour : 17

ont voté contre : 0

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

A blue ink signature, appearing to read 'Pichon', is written over a horizontal line.

Le Président,
Alain PICHON

AR Prefecture

086-200005783-20230315-23_003-DE
Reçu le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023